CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2026
Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 24 septembre 2026
Date de publication : 5 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Laurent BALOGE, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Vincent TANNEAU, Frédéric BOURGET, Alain HIBON, Emmanuel ROCHETEAU, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Émilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Tony CHEYROUSE, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Christine HEINTZ, Bernard de LOYNES, Jérôme GRELET.

Absents : Julien SEIGNEURET, Sylvie VIVIER, Nathalie PETRAULT, Éric PREVOST.

Excusés : Marie-Laure BOISSEL, Dominique PAYET, Didier PROUST, Corinne GUYON.

Pouvoirs : Catherine PINEAU donne pouvoir à Jean-François RENOUX, Marie-Pierre MISSIOUX donne pouvoir à Frédéric BOURGET, Kévin GAILLARD donne pouvoir à Gaël JOSEPH, Thomas BRAUD donne pouvoir à Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS donne pouvoir à Béatrice CRETIEN,

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Émilie Y-HRAH-KRONG

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200041994-20260930-DE-2026-08-08-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

❖❖❖❖❖

DE-2026-08-08 CONTRACTUALISATION AVEC LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE - CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS NIORTAIS / HAUT VAL DE SÈVRE 2026 – 2028
Rapporteur : Stéphane BAUDRY

Depuis 2018, la Région Nouvelle Aquitaine met en œuvre une politique de coopération avec les territoires de Nouvelle-Aquitaine, visant à appréhender leurs enjeux dans une démarche de dialogue territorial. Elle s'inscrit en cohérence avec les grands schémas régionaux que sont le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), le Schéma régional de développement économique (SRDEII) et la feuille de route Néo Terra sur les transitions environnementales et sociales.

C'est ainsi que la Région, après une première génération de contrats, a conclu avec le territoire de contractualisation, formé par la Communauté d'agglomération du Niortais et la Communauté de communes Haut Val de Sèvre, un Contrat de développement et de transitions couvrant la période 2023-2025.

La Région Nouvelle-Aquitaine engage un nouveau cycle contractuel dès 2026 et réaffirme ainsi les fondamentaux de sa politique territoriale, tout en introduisant des évolutions afin de renforcer l'équité territoriale et la différenciation de l'action, au bénéfice des territoires en situation de vulnérabilité socio-économique. Le développement des territoires ruraux et la prise en compte renforcée des enjeux de transitions environnementales et sociales, dans le contexte de l'adaptation au changement climatique, sont au cœur de cette politique.

Le présent contrat sera conclu pour une durée de 2 ans à compter de la Commission Permanente régionale de décembre 2026. Il se terminera avec la fin du mandat régional actuel au cours du 1er semestre 2028.

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le territoire de contractualisation Niortais / Haut Val de Sèvre et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante, déclinée en trois axes stratégiques :

- Axe stratégique 1 : La transition énergétique et écologique au cœur de la stratégie territoriale :
  1.1 Renforcer le rôle des intercommunalités : coordinatrices de la transition énergétique
  1.2 Mettre en œuvre les stratégies publiques de transition écologique intercommunales et communales ancrées dans les documents structurants
  1.3 Développer les mobilités décarbonées

- Axe stratégique 2 : Une attractivité économique du territoire à consolider : renforcer les filières économiques stratégiques :
  2.1 Valoriser, développer et diversifier l'enseignement supérieur (filières nouvelles, campus connecté…) et la recherche au travers d'une offre de formations adaptée aux entreprises
  2.2 Favoriser l'emploi par l'innovation et les compétences : une économie dynamique au rayonnement national voire international et structurante de la Nouvelle Aquitaine
  2.3 Garantir et accélérer la transformation numérique et digitale des entreprises et l'inclusion numérique au service de l'attractivité du territoire
  2.4 Renforcer les filières industrielles dont le transport, la logistique, la défense et l'agro-Alimentaire

- Axe stratégique 3 : Une attractivité résidentielle, durable et équilibrée affirmée :
  3.1 Valoriser un capital qualité de vie reconnu et contribuer à l'épanouissement des habitants
  3.2 Garantir l'accès à la santé de chacun
  3.3 Impulser et structurer l'agriculture durable de proximité

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 2 avril 2026 approuvant la politique contractuelle territoriale 2026-2028 de la Région Nouvelle-Aquitaine et son règlement d'intervention,
Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Niortais en date du 28 septembre 2026 approuvant le contrat de développement et de transitions du Niortais Haut Val de Sèvre et autorisant son Président à le signer,

Considérant le lancement par la Région Nouvelle Aquitaine d'un nouveau cycle de contractualisation avec les territoires pour une période de 2 ans à compter de décembre 2026,
Considérant le projet de contrat de développement et de transition entre la Région Nouvelle Aquitaine, la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Communauté de communes Haut Val de Sèvre couvrant la période 2026/2028,

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le président, décide à l'unanimité,
- D'APPROUVER le contrat entre la Région Nouvelle-Aquitaine, la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Communauté de communes Haut Val de Sèvre tel qu'annexé à la présente,
- D'AUTORISER le Président à signer ledit contrat.

Le président de séance,

Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Le/la secrétaire de séance,